



# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

## Informations :

- Monsieur le Maire ouvre la séance en laissant la parole à Mme Rogez pour un bilan estival au niveau de la jeunesse. Elle explique que les effectifs des centres de loisirs ont été en augmentation constante.

De nombreuses activités ont été proposées, avec notamment un séjour organisé avec les jeunes allemands de Weilrod, logés au dojo sous tente. Elle mentionne également que le CAJ a pu bénéficier d'une visite au Puy du Fou.

Madame Rogez remercie l'ensemble des équipes et des services.

Elle poursuit son bilan en mentionnant les jobs pour ma ville, qui ont une nouvelle fois permis à de nombreux jeunes de bénéficier d'une première expérience professionnelle.

Le Maire remercie les services pour l'organisation de cette opération "jobs pour ma ville".

- Monsieur Goudsmett retrace le bilan des travaux avec, entre autres :

- la réfection de la chapelle de Billy, avec la participation bénévole de M. Costeur pour la peinture
- des travaux de voirie rues Leroux, Ravel et au niveau de la fosse 5
- Les travaux rue Pasteur
- des travaux au stade (ventilation, voie d'accès...)
- la rénovation de l'espace F. Mitterrand avec un nouveau bar et une tribune de 254 places.
- la maison de la vie éco citoyenne
- des travaux de peinture à l'école Jaurès
- le traçage du parking de l'école maternelle

M. Goudsmett remercie les élus de la commission travaux pour leur implication. Monsieur le Maire rappelle que ces investissements dépassent le million d'euros, financés sans augmentation

d'impôts, ni emprunt. Il remercie également les services impliqués dans ces travaux.

- **Monsieur Tartar revient sur le passage du Tour de France** dans la commune, autour duquel une auberge espagnole a été organisée.
- **Madame Menutti revient sur le 13 juillet et les guinguettes**, qui ont rassemblé un public nombreux, avec l'implication du commerce local. Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de soutenir le commerce local.
- **Madame Facon revient sur le forum des associations**, qui a permis à de nombreux habitants de s'inscrire dans de nouvelles activités. Pour la première fois, cette festivité a été greffée au marché aux puces de Billy, ce qui fut une réussite. Elle remercie les services impliqués, le comité de pilotage et les élus. Monsieur le Maire remercie les associations pour leur présence à ce forum.
- **Madame Abrikossoff revient sur la sortie séniors à Guines**. Elle remercie M. Bocquet et Mme Menutti pour l'organisation qui fut une réussite
- Enfin Monsieur le Maire annonce que la gestion de l'eau potable sera à compter du 1er janvier 2026 gérée par la CABBALR et non plus par Véolia. Il rappelle que les travaux de lutte contre les eaux rousses sont maintenant terminés et que les problèmes semblent globalement résolus. Il annonce qu'un geste commercial sera octroyé suite à ces nuisances par Veolia.

## **Procurations**

**Monsieur Alain Queva à Madame Rogez**

**Madame Costeur à Monsieur Gruchala**

## **Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2025**

Le Conseil Municipal est invité à adopter le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2025.

### **FONCTION PUBLIQUE**

#### **1. Renfort temporaire**

#### **Service Espaces Verts ( rapporteur : Jean-Luc Boulet )**

Monsieur Boulet rappelle que dans le cadre de la politique de renaturation de la Commune, la charge du service Espace Vert s'est accrue. Afin de faire face à ce surcroît temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi non-permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026. Il félicite le service espaces verts pour le travail accompli. Monsieur le Maire ajoute que la politique de renaturation est une priorité communale. Il

laisse la parole à Madame Lemattre pour un retour sur un séminaire de la CABBALR sur le réchauffement climatique, qui confirme qu'il est primordial de végétaliser les communes.

Adopté à l'unanimité

### **Pause méridienne ( rapporteur: Séverine Rogez)**

Madame Rogez propose, afin d'assurer l'encadrement de la pause méridienne, de créer 14 postes à 8 heures par semaine pour l'encadrement des enfants lors des activités périscolaires du 1er septembre 2025 et jusqu'au 3 juillet 2026 . Ces recrutements seront suspendus pendant les périodes de vacances scolaires.

Adopté à l'unanimité

### **Service Restauration Scolaire ( rapporteur : Séverine Rogez)**

Madame Rogez propose de créer un emploi non-permanent d'adjoint technique à temps non-complet 10 heures par semaines à compter du 1er octobre 2025 jusqu'au 03 juillet 2026 pour faire face à l'augmentation des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

### **Service culturel ( rapporteur : Séverine Rogez)**

Madame Rogez proposé de créer un emploi non-permanent d'adjoint technique à temps non-complet (20 heures par semaine) à compter du 1er octobre 2025 jusqu'au 03 juillet 2026 pour compenser un départ en retraite et participer à l'encadrement de la pause méridienne.

La rémunération des agents sera calculée sur la base du premier indice brut de la grille indiciaire des Adjoints Techniques et Adjoints d'animation Territoriaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'ouverture des postes proposés.

Adopté à l'unanimité

## **2. Recrutement d'agents non titulaires (rapporteur Aurélie WALLEZ)**

Madame Wallez propose au Conseil Municipal de procéder au recrutement d'agents pour accroissement d'activité des services, à raison de 20 heures hebdomadaires pour l'année 2025/2026 selon les périodes et les postes ci-dessous:

du 20/10/ 2025 au 31/10/2025 jusqu'à 8 postes

du 22/12/2025 au 03/01/2026 jusqu'à 6 postes

du 16/02/2026 au 27/02/2026 jusqu'à 6 postes

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'ouverture des postes proposés. Madame Wallez revient en tant que mère sur le bienfait de ces recrutements pour les jeunes de la

commune. Madame Rogez précise que les jeunes recrutés dans ce cadre ne peuvent pas l'être pour l'encadrement des accueils de mineurs.

Adopté à l'unanimité

## **FINANCES LOCALES**

### **3. Tarifs des ateliers théâtre (rapporteur (Sylvain Bocquet)**

Monsieur Bocquet propose de faire évoluer les tarifs relatifs à l'inscription aux cours de théâtre, à savoir

- 54€ par an pour les habitants de la Commune
- 105€ par an pour les extérieurs

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs proposés applicables à compter du 15 septembre 2025. Madame Rogez précise que les tarifs ont très peu augmenté et que suite à un départ, un nouveau professeur de théâtre encadrera ces ateliers.

Adopté à l'unanimité

### **4. Tarifs des spectacles (rapporteur : Rémi Quéva)**

Monsieur Queva rappelle que la commune a pour priorité de proposer à la population des évènements culturels accessibles de **qualité**.

Pour cela, chaque année, la commune organise des spectacles culturels dont il convient de définir la participation qui sera demandée aux spectateurs. Afin de simplifier ces tarifs, il a été décidé que ces derniers seraient fixés en fonction du montant du spectacle. Les réservations de ces spectacles se feront par la plateforme Billetweb avec la possibilité de payer en ligne ou directement à la médiathèque. Il rappelle que la commune organise un concert de reprise du groupe d'Abba à l'église.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les tarifs à compter du 1er octobre 2025 comme suit :

| Montant du spectacle | Tarif Billy-Berclausien | Tarif extérieur |
|----------------------|-------------------------|-----------------|
| 0 à 1 000€           | 3,50€                   | 5,50€           |
| 1 001 à 2 500€       | 5,50€                   | 8,50€           |
| 2 501 à 5 000 €      | 8,50€                   | 13,50€          |
| plus de 5 001€       | 10,50€                  | 15,50€          |
| Enfant de - 12ans    | Gratuit                 | Gratuit         |

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les participations réclamées pour les spectacles.

Adopté à l'unanimité

## **5. Subventions aux associations (rapporteurs Dorothée Facon - Marc Tartar)**

Monsieur Tartar rappelle que chaque année, la commune apporte un soutien financier aux associations dans les secteurs aussi divers que l'action sociale, le sport, la santé, la jeunesse, l'environnement, les personnes âgées, les familles, la lutte contre la discrimination, le patrimoine, la culture. Cette aide est octroyée sous forme de subvention après étude par la commission vie associative.

Elle propose de retenir les demandes suivantes :

| ASSOCIATION                     | PROPOSITION |
|---------------------------------|-------------|
| DIVE PLAN FRANCE                | 1 690 €     |
| UNION SPORTIVE DE BILLY-BERCLAU | 15 560 €    |
| ROCKABILLY-B                    | 1 500 €     |
| LES DIX DOIGTS                  | 2 000 €     |

Il est rappelé que les membres du Conseil Municipal faisant partie du bureau d'une association bénéficiaire sont invités à se faire connaître et à ne pas prendre part au vote lors du vote pour cette association.

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission sur ces demandes, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi des subventions et à autoriser Monsieur le Maire à la signature des conventions à intervenir.

Monsieur le Maire rappelle que la commission vie associative a proposé ces montants.

Adopté à l'unanimité

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

## **6. ZAC PASTEUR - Rétrocession d'une partie des voiries (rapporteur: Gilles Goudsmett)**

Monsieur Goudsmett explique que TERRITOIRES 62 réalise une opération d'aménagement d'habitat selon une convention de concession. Une majeure partie des travaux de lotissement étant réalisés, l'aménageur a sollicité la commune en vue de la rétrocession des voies de la ZAC Est totalement achevée. La rétrocession porterait. Un tableau des parcelles correspondant à ces emprises est joint en annexe. Cette rétrocession porte sur une surface totale de 10.964m<sup>2</sup>.

Le service Assainissement de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane a émis le 15 novembre 2018 un avis conforme sur la réalisation des réseaux d'assainissement de la ZAC PASTEUR EST.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la rétrocession des parcelles correspondant au sols des rues Philippe Chenu, Victor Audant, Augustin Renau, Géréon Véron
- décider du classement de ces parcelles dans le domaine public de la commune.

- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette rétrocession des voies et réseaux.

Monsieur le Maire explique que toutes les infrastructures sont vérifiées avant rétrocession. Ensuite, ce quartier sera partie intégrante du domaine public communal.

Adopté à l'unanimité

#### **7. Acquisition de la propriété sise rue du Général de Gaulle (rapporteur : Gilles Goudsmett)**

Monsieur Goudsmett explique que par délibération N° 2024-12-09-20 en date du 12 septembre 2024, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour l'acquisition de l'immeuble 174 rue du général de Gaulle.

Cet immeuble, précédemment occupé par la Société H2M qui avait mis fin à son bail est depuis le 1er juillet 2024 loué par la commune à usage des Services techniques.

Cet ensemble repris au cadastre sous les références AC 124 et AC 125 d'une superficie totale de 1 758m<sup>2</sup> comprend un ensemble immobilier de trois bâtiments ayant pour surface 673.45 m<sup>2</sup>.

Cette propriété en centre-ville, à proximité immédiate de la Mairie peut s'avérer être une opportunité pour la commune dont les locaux destinés aux services techniques et au stockage des matériaux s'avèrent exiguës.

Suite à une demande, le service des domaines a estimé ce bien à 223 855 €.

Afin de limiter dans le temps la location mais aussi de permettre la réalisation de travaux nécessaires à l'aménagement des services techniques, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'acquérir cet ensemble immobilier conformément à l'estimation des domaines, et de mettre une fois la commune devenue propriétaire fin au bail de location conclu le 1er juillet 2024.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Décider de l'acquisition des parcelles AC 124 et AC 125 sises 174 rue du Général de Gaulle moyennant le prix de 223 855 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Monsieur le Maire explique que cette vente est une opportunité pour la commune, pour à terme envisager le transfert des services techniques. Il ajoute que la somme avait été inscrite au budget primitif.

Adopté à l'unanimité

#### **8. Acquisition gratuite d'une bande de terrain rue Louis Pasteur (rapporteur: Joachim Gomes)**

Monsieur Gomes explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Louis Pasteur, il s'est avéré qu'une partie de la propriété cadastrée AS 131 sise 52 rue Louis

Pasteur appartenant à Monsieur NORMAND Pierre empiétait sur le trottoir. Le trottoir au droit de cet immeuble est particulièrement étroit et n'assure pas la sécurité des usagers.

La commune s'est rapprochée du propriétaire afin de lui proposer qu'elle reprenne cette partie en vue de l'élargissement du trottoir prenant à sa charge la démolition de la clôture existante, le déplacement des compteurs et l'enrobé du trottoir dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Pasteur.

Le propriétaire de la parcelle a donné son accord s'il lui était toutefois possible de conserver la propriété d'une largeur de 30 cm lui permettant de réaliser ultérieurement une isolation thermique extérieure de son logement.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition de cette bande de terrain et à autoriser Monsieur le Maire à la signature de tout document afférent à la présente délibération.

Monsieur Gomes précise qu'un accord a été trouvé avec le propriétaire, qui a demandé à conserver une bande de terrain pour un projet d'isolation par l'extérieur.

Adopté à l'unanimité

**9. Cession d'une partie de la parcelle AD 612 rue François Mitterrand  
(rapporteur : Maire)**

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire d'une parcelle AD 612 d'une superficie de 1 399 m<sup>2</sup> sise rue François Mitterrand. Dans cette emprise est inclue une partie du sol de la rue François Mitterrand.

Monsieur VERGOTTE, dentiste, souhaite acquérir une parcelle de 375 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle AD 612 afin d'y installer son cabinet dentaire.

Le pôle évaluation domaniale sollicité sur la valeur de ce bien a fait parvenir son avis N° 2025-62132-54033 en date du 5 août 2025.

Un accord a été trouvé pour que cette cession intervienne moyennant le prix de 150 €/m<sup>2</sup> soit un montant total de 56 250€ montant conforme à l'estimation des domaines et accepté par le futur acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter la cession à Monsieur VERGOTTE d'une parcelle de 375 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle AD 162 en vue d'y installer un cabinet dentaire,
- conclure cette cession moyennant le prix de 56 250 € conforme à l'estimation des domaines
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et à engager toutes les démarches nécessaires pour la vente (intervention du géomètre, diagnostic,... ...)

Monsieur le Maire explique que le terrain est situé entre le béguinage et la maison de la vie écocitoyenne et que le dossier a été géré par Alain Queva. Il ajoute que la commune conserve une partie importante de la parcelle, tout en répondant à un besoin non couvert

en termes de présence médicale.

Adopté à l'unanimité

## **JEUNESSE**

### **10. Ouverture des centres de loisirs 2025-2026 (rapporteur: Véronique Dujardin)**

Madame Dujardin explique que **pendant** les vacances scolaires 2025-2026, les accueils de loisirs et le Club Ados Jeunesse seront organisés de la manière suivante:

- **Accueil de loisirs primaire et maternel**

Ces accueils seront ouverts pendant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps. A cet effet, il conviendra de recruter au maximum 16 animateurs pour chaque période (le taux d'encadrement sera en fonction de l'effectif des enfants inscrits).

La direction de l'accueil de loisirs est assurée par 1 directeur ou 2 directeurs qu'il conviendra également de recruter si ces postes ne peuvent être occupés par des agents diplômés du service jeunesse.

- **Club Ados Jeunesse**

Cette structure permanente d'accueil et d'animation en direction des adolescents fonctionnera du lundi au samedi pendant les vacances de la Toussaint, de Noël, d'hiver et de printemps.

A cet effet, il convient de recruter 6 animateurs maximum pour chaque période. La direction de l'accueil de loisirs est assurée par 1 directeur qu'il conviendra de recruter si ce poste ne peut être occupé par un agent diplômé du service jeunesse.

Pour ces recrutements, liés à l'accueil de loisirs "primaire et maternelle" et le Club Ados Jeunesse , il sera fait appel à des contrats relevant du Contrat D'Engagement Éducatif.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'ouverture des accueils de loisirs et du **Club Ados Jeunesse** pendant les petites vacances scolaires 2025-2026 et du recrutement des équipes encadrantes.

Madame Rogez ajoute que l'Etat demande une direction par site, ce qui explique une partie de ces recrutements.

Adopté à l'unanimité

## **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

### **11. Demande de subvention pour la construction de logements sociaux (rapporteur Didier Gruchala)**

Monsieur Gruchala explique que La loi de finances pour 2025 a mis en place le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert). Dans ce cadre, une aide spécifique est proposée aux maires bâtisseurs afin d'encourager la production de logements, notamment sociaux, et de faciliter l'accélération de leur mise en chantier.

La commune de Billy-Berclau est identifiée comme « carencée » au titre de l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (loi SRU). Ce statut rend d'autant plus stratégiques les projets de construction de logements sociaux pour notre territoire.

Le présent dossier vise à solliciter une subvention de l'État pour soutenir la réalisation de deux opérations d'aménagement particulièrement exemplaires et essentielles pour répondre aux obligations et aux besoins de notre commune.

Les deux projets pour lesquels une subvention est sollicitée sont les suivants :

- **Opération 1 : Création de 37 logements sociaux**

Maître d'ouvrage : BBCDG

Adresse : 28 bis rue du Général de Gaulle

Nature : Construction de 37 logements locatifs sociaux

Aide demandée : 185000 €

- **Opération 2 : Création de 40 logements**

Maître d'ouvrage : Pierreval

Adresse : rue Jules Guesde

Nature : Construction de 39 logements

Aide demandée : 136500 €

Ces deux opérations, pour un total de 77 logements créés, s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Fonds vert en favorisant la production de logements tout en respectant les principes d'exemplarité environnementale et de sobriété foncière.

Le montant total de la subvention sollicitée auprès de l'État, au titre des deux opérations, s'élève à **321500€**.

Cette demande de subvention nécessite une délibération formelle du Conseil municipal pour **autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière** et à signer toutes les pièces administratives requises.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de projets existants au niveau de l'ancienne ferme Tredez et rue Jules Guesde. Il ajoute que ce fonds vise à aider les communes pour financer les investissements qu'impliquent ces nouveaux logements. Il rappelle que la commune est légalement tenue d'atteindre les 20% de logements sociaux, sachant que cet objectif devrait être atteint à l'aboutissement des projets en cours.

Adopté à l'unanimité

## **12. Indemnisation suite à sinistre. signature d'un protocole transactionnel**

Monsieur Boulet explique que le SIVOM de l'Artois détient pour la commune la compétence "élagage". A l'occasion de travaux entrepris dans le cadre de cette compétence à la demande de la commune pour une parcelle appartenant au SIZIAF limitrophe d'une propriété privée des dégâts ont été constatés sur l'allée bitumée du particulier. Il effectue un recours auprès de son assurance afin d'être indemnisé du montant des réparations. Un dossier est ouvert auprès de la compagnie d'assurance du SIVOM. Après expertise en présence de tous les parties, la responsabilité du SIVOM est engagée et les dommages estimés à 13 421.45 €. L'assureur du SIVOM après analyse du dossier se rétracte sur sa décision d'indemnisation au vu des conditions générales excluant la cause des dommages.

Sur les conseils de son service protection juridique, le SIVOM conteste cette décision intervenue tardivement, l'assureur étant resté sur sa position.

Les trois parties (SIVOM, SIZIAF et commune), se sont réunis le 21 février 2025 pour trouver un compromis équitable afin que le SIVOM ne supporte pas la totalité des frais occasionnés pour avoir volontairement répondu à la demande du SIZIAF via la commune de Billy-Berclau. Un accord de partage équitable de l'indemnisation a été décidé à hauteur de 4 473.75 € à charge de la commune et du SIZIAF le reste à charge du SIVOM de l'Artois. Ce dernier faisant suite aux mises en demeure et risque de recours de la société de recouvrement ayant déjà versé l'indemnisation, la participation de la commune sera directement versée au SIVOM de l'Artois.

Le Conseil Municipal est invité à accepter le principe de participation à l'indemnisation du sinistre et autorise Monsieur le Maire à la signature du protocole transactionnel correspondant.

Monsieur le Maire explique que les responsabilités sont partagées et qu'il est donc normal que les frais soient partagés entre les trois structures.

Adopté à l'unanimité

## **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

### **13. Compte-rendu des décisions du Maire (rapporteur : Florence Lemattre)**

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 à L2122-23 du CGCT, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire (document joint).

Madame Lemattre les passe en revue. Elles concernent

- des contrats de maintenance
- la résiliation du contrat de nettoyage des écoles
- les copieurs des écoles
- la classe découverte
- les transports scolaires
- une opération de géomètre
- l'occupation d'une parcelle pour de l'éco-pâturage
- les travaux à l'espace F. Mitterrand et à la maison de la vie écocitoyenne
- des cavurnes
- l'opération clubs inclusifs
- le marché de noel

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire demande si le public a des questions et clôt la séance.

**Le présent procès-verbal a été adopté à l'unanimité en séance du 24 novembre 2025.**

Le secrétaire  
Aurélie WALLEZ



Le Maire  
Steve BOSSART



